



**Communauté de Communes
Aubrac Carladez et Viadène**

Siret : 200 067 171 00013

Siège social : 1 rue du Faubourg - 12210 LAGUIOLE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 OCTOBRE 2018

Le 24 octobre deux mille dix-huit, à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène s'est réuni à la salle de Graissac à Argences en Aubrac en séance publique sous la présidence de Madame Annie CAZARD, Présidente.

Étaient présents : Mesdames Monique BOICHÉ, Annie CAZARD, Geneviève GASQ-BARÈS, Anne MAGNE ; Messieurs Robert ALBERT, Vincent ALAZARD, Louis BOYER, Didier CAYLA, Jean-Marie CAYLA, Gilbert CESTRIÈRES, Alain CEZAC, Henri CHABRAT, Jean CHAYRIGUES, Philippe COUDERC, René DELMAS, Daniel LAMOUREUX, René LAVASTROU, Paul MESTRE, Benoit MJOULE, René PAGÈS, André RAYMOND, André RAYNAL, Jean-François RICHARD, Robert RISPAL, Michel ROUQUETTE, Jean VALADIER et Lucien VEYRE.

Bernadette DE TREMONTELS, absente excusée, donne pouvoir à Vincent ALAZARD

Christiane MARFIN, absente excusée, donne pouvoir à Annie CAZARD

Christian CAGNAC, absent excusé, donne pouvoir à René DELMAS

Joseph SOULENQ, absent excusé, donne pouvoir à Didier CAYLA

Était excusé : Monsieur Cyrille BOURRIER

Nombre de membres en exercice : 32

Membres présents : 27

Votants : 31

Madame la Présidente remercie Monsieur CHABRAT pour l'accueil dans cette très belle salle.

1 – Intervention de la Gendarmerie

Madame la Présidente accueille le Commandant FROMENT.

Le Commandant FROMENT explique qu'il souhaitait venir présenter aux élus les changements intervenus dans la Gendarmerie Nationale. Il indique qu'il commande la compagnie de Rodez, dont font partie les brigades de Mur de Barrez (avec Saint Amans des Côtes) et de Laguiole (avec Argences en Aubrac). Il présente l'Adjudant-Chef LABORIE, commandant de Mur de Barrez, et de l'Adjudant-Chef BOUCHE, adjointe au commandant de Laguiole qui est sur Argences en Aubrac.

Le Commandant FROMENT expose le fonctionnement des communautés de brigades où il y a des intervenants uniques, hors urgences. L'accueil du public est priorisé sur Mur de Barrez et Laguiole, avec des assouplissements si on peut ouvrir ailleurs, mais il n'y a plus forcément de permanence. Il précise que, pour les urgences, il ne faut pas hésiter à faire le 17 car 12 gendarmes se relaient 24 heures sur 24.

Le Commandant FROMENT présente la Gendarmerie numérique et informe de la mise en place de mains courantes, ce qui est nouveau en Gendarmerie (à la différence de la Police Nationale).

Le Commandant FROMENT explique la police de sécurité au quotidien car la Gendarmerie et la Police pouvaient être coupées des fondamentaux, même si chez nous le territoire est préservé. Il précise que les gendarmes affectés sur le territoire sont surpris de la qualité de vie et du contact. Il y a 1 900 crimes et délits sur la compagnie de Rodez, ce qui est peu par rapport à d'autres secteurs.

Le Commandant FROMENT informe sur le protocole Participation citoyenne où un habitant est le représentant d'un quartier, d'un village car il est important de faire remonter les informations. C'est dans ce cadre qu'une convention a été signée avec les ADMR dont les agents vont dans des endroits où va peu la Gendarmerie et agissent auprès de personnes fragiles. Il précise que la Gendarmerie s'est servie de la vidéo-protection d'Espalion pour résoudre certaines affaires.

Le Commandant FROMENT indique que le budget Réserve a augmenté : le groupement peut embaucher 300 réservistes (aujourd'hui il y en a 190). C'est un travail avec une indemnité journalière de 80 €, sans impôt. Cela peut être une solution pour les jeunes (week end ou vacances).

Le Commandant FROMENT donne quelques chiffres sur les infractions constatées par les brigades de Mur de Barrez et Laguiole. Il précise qu'il est aussi venu pour écouter les élus.

Monsieur COUDERC demande s'il y a des vols sur les exploitations agricoles.

Le Commandant FROMENT répond qu'il y en a peu (surtout dans le Lévézou). Il indique que le jour, ce sont des vols dans les maisons d'habitation et le soir dans les commerces et les exploitations. Il explique que nous sommes un territoire de passage et qu'il faut être réactif.

Monsieur CEZAC indique que, dans la vie urbaine, l'incivilité s'aggrave, il y a des problèmes de voisinage qui amènent parfois de la violence, il y a aussi un cas de jeunes qui en ont tabassé un autre. Les maires ont le pouvoir de police, ce qui peut générer des injures.

Monsieur CEZAC constate que les services du Procureur et les services pénitentiaires contactent les élus pour prendre des TIG, mais quand on les sollicite, il y a une fin de non-recevoir, alors qu'il y a une attente de la population. Il informe que 2 personnes vont sortir de prison et qu'une arrive dans la commune.

Le Commandant FROMENT remarque qu'il n'y a pas de solution miracle : il faut travailler ensemble en amont. Il indique qu'il y a la barrière de la justice que l'on ne maîtrise pas. Les gendarmes sont en rapport avec le procureur ou le substitut et, quand une situation commence à être problématique, ils peuvent faire remonter les informations, surtout quand des individus ont des obligations à respecter.

Monsieur CEZAC demande ce qu'est un maire OPJ (officier de police judiciaire) et quels sont ses moyens.

Le Commandant FROMENT explique que l'on ne peut pas comparer avec le pouvoir d'interpeller. C'est un pouvoir de police qui permet d'édicter des règles sur le territoire communal.

Monsieur RAYNAL constate qu'il y a des contrôles routiers à haute fréquence sur le secteur de l'Argence, avec beaucoup de verbalisation, et des gens ont peur de la Gendarmerie. Il précise que c'est ce qu'il entend.

Le Commandant FROMENT indique qu'il n'y a pas de directive particulière et qu'il y a une mauvaise perception. Il précise que, cependant, personne n'est au-dessus de la loi.

Monsieur RICHARD approuve les propos de Monsieur RAYNAL et confirme que les commerçants se plaignent des contrôles.

Le Commandant FROMENT constate qu'il y avait 2 fois plus d'infractions sur le non-port de la ceinture l'année dernière et qu'il n'y avait pas ce sentiment. Il précise que les gendarmes doivent être présents sur le bord de la route.

Monsieur RAYNAL explique que c'est un avertissement car il ne voudrait pas de situations dramatiques avec la peur des contrôles. Il remarque qu'avant, quand un nouveau gendarme arrivait, il venait se présenter, alors qu'aujourd'hui on ne sait plus qui est sur le territoire.

Le Commandant FROMENT remarque que certaines personnes reprochent aux gendarmes de ne rien faire pour les personnes connues qui ne respectent pas la loi et donc que c'est compliqué. Il confirme qu'il n'y a pas d'acharnement mais des consignes pour se montrer.

Monsieur RICHARD indique que c'est un ressenti des commerçants. Il pense qu'il pourrait y avoir une réunion avec eux, car ce sont les maires qui ont des reproches.

Le Commandant FROMENT explique que, quand une personne est correcte, on l'avertit une 1^{ère} fois, sauf pour l'alcoolémie. Il précise qu'il peut organiser des contrôles renforcés dans le département mais le secteur des 2 brigades n'est pas concerné car, sinon, on contrôle toujours les mêmes.

Madame la Présidente remercie le Commandant FROMENT et ses collègues pour leur venue.

2 – Election du secrétaire de séance

Madame la Présidente propose que Monsieur René PAGÈS, Maire de Taussac, soit Secrétaire de séance.

Monsieur René PAGÈS est élu Secrétaire de séance.

Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0

3 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2018

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil du 20 septembre 2018. Sans remarque, ce procès-verbal est approuvé.

Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0

5 – Délégation du Conseil à Madame la Présidente

Madame la Présidente informe le Conseil que les commandes suivantes ont été passées : Stores occultant à la Micro-crèche de l'Argence pour 2 986,80 € TTC (commande à Menuiserie Magne) et Création d'un parking à la Micro-crèche de l'Argence pour 8 422,80 € TTC (commande à EGTP).

6 – Rectification de l'attribution de compensation de 3 communes de la Viadène

Monsieur DELMAS demande le report de la décision car la lettre de la préfecture est arrivée seulement lundi dernier et il y a encore besoin de précisions. Il distribue une copie de ce courrier.

Madame la Présidente explique qu'elle aurait retiré la délibération pour Saint Amans s'il n'y avait pas eu le courrier de la Préfecture avant le Conseil Communautaire, mais il y a une obligation de décider avant la fin de l'année et le courrier confirme bien que la Communauté de Communes n'est pas compensée.

Madame la Présidente indique qu'un rappel de la situation va être présenté, que c'est clair et que cette situation était connue de certains élus. La Communauté de Communes n'a pas été compensée et cela a été vérifié à tous les niveaux. Elle précise qu'il faut avancer et qu'elle a tous les documents à disposition.

Madame la Présidente informe que les élus n'ont qu'à prendre la fiche d'identité de leur commune, qui est envoyée tous les ans par la Préfecture, pour constater que la Communauté de Communes n'a pas de versement de la DCRTP et a un prélèvement du FNGIR.

Monsieur VIBERT-ROULET présente le récapitulatif de ce sujet (document distribué ce jour) : historique, impact de la création de la Communauté de Communes de la Viadène, impact de la réforme de la taxe professionnelle, situation de la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène.

Madame la Présidente indique qu'elle a souhaité être transparente sur ce sujet. Elle précise que la solution proposée est une dérogation libre afin d'avoir une issue amiable.

Monsieur ALAZARD donne lecture d'un courrier de Madame DE TREMONTELS qui pense qu'il faut inclure dans l'étalement le montant de l'attribution 2017 (voir annexe).

Monsieur LAMOUREUX constate que, depuis 2011, les communes ont continué à toucher des sommes mais que, si ça n'avait pas été le cas, on les aurait retrouvées dans la nouvelle communauté.

Monsieur LAVASTROU remarque qu'elles auraient été dépensées dans des projets.

Madame la Présidente indique que la nouvelle Communauté de Communes subit les conséquences de ce dossier, comme pour d'autres. Elle ne veut pas en porter la responsabilité et compte sur l'objectivité, voire l'honnêteté des élus concernés pour régler le dossier à l'amiable car tout le monde ne peut qu'y gagner. Elle remarque qu'en discutant avec ses collègues qui ont fusionné, aucun n'a été confronté à une telle situation.

Madame la Présidente rappelle que, depuis 2011, les 3 communes de la Viadène ont bénéficié de sommes alors que la Communauté de Communes n'avait plus la recette à répartir. Il faut régler le problème car elle ne va pas en porter seule la responsabilité.

Madame la Présidente informe qu'après le courrier de la Préfecture, on a tous les éléments et qu'il est important de comprendre cela. Elle précise qu'elle pense à l'intérêt général de toutes les communes, dans une volonté d'équité et de justice.

Monsieur CESTRIÈRES remarque qu'il y a aussi les 3 autres communes de la Communauté de Communes de la Viadène qui n'ont rien touché.

Monsieur CEZAC pense que l'on peut réentendre Monsieur DELMAS.

Monsieur DELMAS explique qu'avec son budget, la commune de Saint Amans des Côtes ne peut pas fonctionner sans les 440 000 €.

Madame la Présidente rappelle que, lorsque qu'elle l'a rencontré pour présenter la situation, celui-ci a reconnu tout le dossier. Elle précise que la proposition faite aujourd'hui reprend les réponses de chaque maire.

Madame la Présidente rappelle que, lors des réunions, on a aussi parlé du budget de Saint Amans car on se doutait bien qu'une baisse de 440 000 € allait poser une difficulté. Sans s'immiscer dans la gestion communale, il y a des leviers pour faire bouger les choses : fiscalité (Saint Amans a des taux très bas), emprunt, gestion des dépenses de fonctionnement ou des recettes de fonctionnement. Elle précise que c'est la problématique de toutes les communes, y compris celles avec peu de budget.

Madame la Présidente indique que c'est une étape pour régler à l'amiable ce problème et qu'il faut attendre les décisions des conseils municipaux pour étudier les conséquences sur la suite à donner et sur les perspectives d'avenir.

Monsieur DELMAS explique qu'au niveau du fonctionnement, Saint Amans fait le strict minimum dans le personnel. Il précise qu'une hausse de 5 % des taux communaux ramène entre 4 à 5 000 € de recettes.

Monsieur COUDERC remarque que Saint Amans touche 440 000 € alors qu'il n'y a plus la recette et qu'Aubrac Laguiole aurait aussi pu verser des sommes aux petites communes.

Madame la Présidente rappelle que l'emprunt pour le collège de la Viadène est fini depuis 2008 mais qu'il y a toujours le versement. Elle précise qu'elle est prête à revenir au Conseil Municipal de Saint Amans.

Monsieur LAVASTROU indique qu'il souhaite en finir avec cela car il en a assez d'être montré du doigt et qu'il ne veut pas laisser cela à son successeur.

Monsieur RISPAL remarque que nous sommes en octobre 2018 et que l'on n'aurait pas dû en parler ici mais à la Communauté de Communes de la Viadène. Il précise que de nombreux conseillers communautaires de la Viadène n'ont jamais eu l'information.

Monsieur RISPAL explique que la Commune de Saint Symphorien de Thénières doit toucher 9,80 % pour le barrage de Couesque. Il informe qu'il a fait appel à un juriste, mais que cela n'a rien à voir avec le sujet actuel.

Madame la Présidente indique que c'est le dossier le plus complexe depuis 2 ans et qu'elle a souhaité donner à tous, les mêmes informations.

Monsieur CESTRIÈRES constate que nous sommes très gentils et qu'il partage la requête de Madame DE TREMONTELS : 2017 devrait être intégré.

Madame la Présidente confirme qu'elle entend les états d'âme des Maires qui ont du mal à gérer avec leur budget.

Monsieur LAVASTROU rappelle que la Préfecture n'avait pas touché avant à cette répartition. Il constate que ce sont les mêmes personnes à la Préfecture qui suivent aujourd'hui le sujet.

Monsieur RISPAL indique qu'il a demandé les délibérations à la Communauté de Communes de la Viadène en 2015 et regrette de ne pas les avoir eues.

Monsieur LAVASTROU rappelle qu'il donnait les informations et que le prédécesseur de Monsieur RISPAL a toujours été présent aux réunions.

Monsieur RISPAL informe qu'il a toujours les mails de demande d'information qui sont restés sans réponse.

Madame la Présidente explique que nous sommes tenus par les délais et qu'il y a le maintien des délibérations. Elle précise que le Conseil Communautaire doit se prononcer à la majorité des 2/3.

Monsieur MESTRE indique qu'il partage l'avis de Madame DE TREMONTELS mais que nous sommes amenés à travailler ensemble et qu'il faut donc que le bon sens l'emporte.

7 – Rectification de l'attribution de compensation de la commune de Montéziac

Madame la Présidente propose de rectifier l'attribution de compensation de la commune de Montéziac.

Le Conseil Communautaire approuve la rectification de l'attribution de compensation de la commune de Montéziac en la réduisant de 60 000 €, cette modification s'appliquant dès l'année 2018.

Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0

8 – Rectification de l'attribution de compensation de la commune de Saint Symphorien de Thénières

Madame la Présidente propose de rectifier l'attribution de compensation de la commune de Saint Symphorien de Thénières sur 3 ans.

Le Conseil Communautaire approuve la rectification de l'attribution de compensation de la commune de Saint Symphorien de Thénières en la réduisant de 50 000 € selon le calendrier suivant :

- 2018 : - 15 000 €
- 2019 : - 17 000 €
- 2020 : - 18 000 €

Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0

9 – Rectification de l'attribution de compensation de la commune de Saint Amans des Côtes

Madame la Présidente propose de rectifier l'attribution de compensation de la commune de Saint Amans des Côtes sur 3 ans.

Le Conseil Communautaire approuve la rectification de l'attribution de compensation de la commune de Saint Amans des Côtes en la réduisant de 440 000 € selon le calendrier suivant :

- 2018 : - 120 000 €
- 2019 : - 160 000 €
- 2020 : - 160 000 €

Pour : 29 - Contre : 0 - Abstention : 2

10 – Division parcellaire pour le Pôle Multi-Services à Laguirole

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Communes a lancé la construction d'un Pôle Multi-Services à Laguiole.

Par délibération du 8 février 2018, le Conseil municipal de la Commune de Laguiole a approuvé la cession à titre gratuit au profit de la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène de la superficie nécessaire au projet de Pôle Multi-Services (projet de construction d'un équipement de services publics) ; soit 3 754 m² à prélever sur la parcelle cadastrée commune de Laguiole section L n°1155.

Cette parcelle est affectée aujourd'hui à l'usage du public (stationnement libre notamment) et relève du domaine public communal. Elle peut, par conséquent, être cédée à l'amiable à la communauté de communes sans déclassement préalable dès lors qu'elle est destinée à l'exercice de la compétence de la personne publique qui les acquière et que les biens relèveront de son domaine public.

Dans ce cadre, il convient de procéder à une division parcellaire en vue de formaliser la cession qui interviendra par un acte en forme administrative conformément à l'article L1311 – 13 du Code Général des Collectivités Territoriales. La division parcellaire se ferait selon le plan de division joint.

Monsieur VIBERT-ROULET précise que Madame la Présidente ne peut pas signer l'acte administratif et l'authentifier : c'est donc Monsieur VALADIER qui signera cet acte.

Madame la Présidente propose d'approuver cette division parcellaire.

Le Conseil Communautaire approuve l'acquisition à titre gratuit de la parcelle d'une superficie de 3 754 m² à prélever sur la parcelle cadastrée Commune de Laguiole section L n°1155 et accepte les conditions de cette acquisition.

Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0

11 – Plan de financement de la signalétique des ZA d'Argences en Aubrac et de Laguiole

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène s'est inscrite dans le groupement de commandes porté par le PNR de l'Aubrac pour la mise en place de la signalétique sur les Zones d'activités d'Argences en Aubrac et de Laguiole.

Suite à la consultation des entreprises, le coût prévisionnel de l'opération est de 74 497,50 €. Il convient dorénavant de déposer les demandes de subventions.

Monsieur RISPAL informe que la commune de Saint Symphorien de Thénières vient d'adhérer au projet de signalétique du PNR.

Monsieur VIBERT-ROULET indique que les communes d'Argences en Aubrac, Laguiole et Saint Chély d'Aubrac s'étaient lancées dans le projet de signalétique avec le PNR en 2017 et qu'elles sont maintenant dans la phase travaux. La partie de la communauté de communes concerne les Zones d'activités. Il rappelle que cette signalétique sera ensuite étendue aux autres zones d'activités communautaires.

Monsieur VALADIER explique que ces communes ont réfléchi à la signalétique à mettre en place sur leur territoire et ont ensuite adhéré au groupement de commandes du PNR pour la signalétique qui les concerne. Aujourd'hui, d'autres communes ont été sollicitées pour s'inscrire dans cette démarche, mais avec un calendrier décalé.

Monsieur Didier CAYLA demande si les Maires reçoivent les comptes-rendus des réunions du PNR. Les Maires confirment que c'est le cas.

Madame la Présidente propose d'approuver le nouveau plan de financement.

Le Conseil Communautaire autorise le dépôt des demandes de subvention et valide le plan de financement prévisionnel.

Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0

12 – Subvention 2018 à Aubrac Tourisme

Madame la Présidente rappelle que les Communautés de Communes de l'Argence, d'Aubrac-Laguiole et de la Viadène versaient une subvention annuelle à l'association Aubrac Tourisme.

La subvention comportait un forfait de 500 € et une part variable de 0,50 € par habitant. Pour l'année 2017, la Communauté de Communes a voté une subvention de 500 €, correspondant au seul forfait.

Les principales missions de l'association seront reprises par le PNR de l'Aubrac à partir de 2019 et il a été convenu qu'Aubrac Tourisme continue à fonctionner en 2018.

Madame la Présidente propose d'attribuer une subvention de 500 €, comme cela a été fait en 2017.

Le Conseil Communautaire attribue une subvention de 500 € à l'association Aubrac Tourisme pour l'année 2018.

Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0

13 – Avenant au lot n° 4 pour la construction d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur à Brommat

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Communes a lancé la construction d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur à Brommat pour chauffer le gymnase de Pleau et le Natura bien être.

Dans le cadre des travaux, il est nécessaire de réaliser certaines modifications : remplacement de menuiseries en oscillo-battant par des menuiseries coulissantes et remplacement de certaines portes dégradées qui devaient être conservées.

Parallèlement, certains travaux prévus peuvent ne pas être réalisés. Les travaux en plus sont de 7 024,26 € et les travaux en moins sont de 4 589,46 €. Les travaux supplémentaires entraînent donc un avenant de 2 434,80 € HT, soit 2 921,76 € TTC pour le lot n° 4 Menuiserie extérieure - Serrurerie.

Madame la Présidente propose d'approuver cet avenant.

Le Conseil Communautaire approuve l'avenant avec l'entreprise C2M pour le lot n° 4 Menuiserie extérieure - Serrurerie, d'un montant de 2 434,80 € HT, soit 2 921,76 € TTC,

Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0

Questions diverses

❖ **Conseil Communautaire**

Madame la Présidente informe que le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 29 novembre 2018 à Mur de Barrez (14h30).

Madame la Présidente informe que le Conseil Communautaire du 18 décembre se ferait à 10 h à Huparlac et serait ensuite suivi d'un repas où le personnel sera invité (à confirmer).

❖ **Délibérations sur les attributions de compensation**

Madame la Présidente indique que les 3 communes de la Viadène concernées par la minoration des attributions de compensation doivent délibérer avant le 17 novembre prochain.

❖ **Taxe sur les pylônes**

Madame la Présidente informe que le Député a confirmé que la taxe sur les pylônes que touchent certaines communes ne serait pas supprimée.

Monsieur VIBERT-ROULET précise que les Parlementaires ont été sollicités et ont répondu qu'il n'y avait de suppression de cette taxe pour 2019, sans évoquer l'avenir.

❖ **Réunion PLUi**

Monsieur VIBERT-ROULET rappelle qu'il y a une réunion sur le PLUi pour tous les conseillers municipaux à Sainte Geneviève sur Argence le 30 octobre 2018 à 20h30.

❖ **Réunion Attractivité**

Monsieur VIBERT-ROULET informe qu'il y aura une réunion sur l'Attractivité, suite au travail mené avec la Cellule Attractivité du Département, le 08 novembre prochain à Saint Amans des Côtes à 14h30.

❖ **Bilan Job dating**

Madame la Présidente explique que la Communauté de Communes a participé à l'opération Job dating du Département avec 40 offres d'emplois pour le territoire, dont 3 pour la Communauté. Il y a eu des entretiens, notamment pour le poste de Chargé.e de communication (le jury se réunit lundi prochain pour voir d'autres candidats). Elle précise qu'étaient présents Monsieur MESTRE, Monsieur VIBERT-ROULET, Madame TUAILLON et elle-même.

Madame la Présidente indique que le matin, les candidats rencontrés avaient le projet préparé, au niveau de la famille, pour partir de Paris ; l'après-midi, il y a eu des couples intéressants mais dont les projets sont moins prêts. Nous avons été à l'écoute des personnes qui ont des attentes en services, vie quotidienne, qualité de vie. Certains ont de grosses envies de venir sur le territoire et nous leur avons précisé que nous pouvions les accompagner.

Madame la Présidente expose qu'au-delà du télétravail à domicile, certains ont parlé de coworking.

Monsieur CEZAC remarque que ça fait 5 ou 6 ans qu'on en parle et qu'il a créé un espace à Mur de Barrez.

Madame la Présidente indique que, si les demandes se confirment, on souhaite avoir des écrits. Elle précise que nous avons une demande sur Saint Amans.

Monsieur CEZAC informe qu'il y a une quinzaine d'utilisateurs de l'espace de co-working à Mur de Barrez mais qu'il n'y a pas de formalisme. Il précise qu'il y a eu 4 installations avec des personnes qui investissent à Mur de Barrez.

Monsieur CEZAC stipule qu'il est enchanté de voir que, 5 ans après, la démarche est jugée intéressante. Il précise que cela coûte 120 000 € (entretien, matériel, ...) et que cela peut aussi servir pour la télémédecine.

❖ **Action avec la DIRECCTE**

Monsieur VALADIER explique que la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation du Travail et de l'Emploi) a vu la dynamique de la Communauté de Communes sur l'emploi et nous a sollicités pour mener une réflexion sur un travail en commun. Il y aura l'organisation d'une journée sur Laguiolle le 14 mars 2019 avec un forum des métiers et un job dating.

Monsieur ALAZARD constate que la date, initialement prévue le 14 novembre, est devenue le 14 mars.

Madame la Présidente indique qu'il y aura la participation des collèges avec une prise en charge du transport par la Communauté de Communes. Elle remarque qu'il faudra que les entreprises locales jouent le jeu.

Sans autre question, la séance est close à 21h30.

La Présidente,
Annie CAZARD

Le Secrétaire,
René PAGÈS



The image shows a blue ink signature of Annie CAZARD. The signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES" at the top, "C. C. VIADÈNE et LAGUIOLLE" in the center, and "VIADÈNE" at the bottom. There are also two small stars on either side of the bottom text.



The image shows a black ink signature of René PAGÈS. The signature is written in a cursive style.

Conseil Communautaire 24-10-2018

Intervention soulevée sur points relatifs
à la rectification des attributions de compensation

"Merci à Monsieur le Maire de St Symphorien d'avoir
soulevé l'anomalie des attributions de
compensation -

Toute erreur est excusable d'autant plus
que nous ne bénéficions pas toujours d'un appui
suffisant des organismes publics ou para publics -
l'étalement est tout aussi envisageable pour 2018 -
Néanmoins le montant est significatif (550 000 €)
et il serait bien regrettable que l'attribution
de 2017 soit compensée par la hausse d'un pôt
décidé par le Conseil communautaire pour financer
des investissements de la nouvelle Communauté.
Aussi, il me paraîtrait logique d'inclure
dans l'étalement le montant de l'attribution
de 2017.

Merci "

bat